

Conflits d'intérêts. D'anciens commissaires européens bien dans leurs pantoufles

Un reportage [d'Arte](#) revient sur le pantouflage [d'anciens commissaires européens](#). Le pantouflage consiste pour un ancien dirigeant public à travailler pour le compte d'organisations appartenant au champ d'activités qui était le sien quand il exerçait des responsabilités publiques. Cela est normalement interdit par le code de conduite de l'Union européenne qui indique que ces anciens hauts-fonctionnaires doivent respecter un délai d'un an avant d'intégrer ce type d'entreprises. L'affaire qui touche notamment Günther Verheugen avait été mise en évidence à la fin du mois d'août par l'[ONG Amis de la terre-Europe](#). [Martin Bangemann](#), parti chez Telefonica. Et quelques autres encore comme le montre le site [Leseurosduvillage](#). Il n'en est rien pour certains d'entre eux comme le souligne cette vidéo.

Dans le même temps, en France, le président de la République, Nicolas Sarkozy, vient d'annoncer la création d'une commission de réflexion sur les conflits d'intérêts. En pleine affaire Woerth-Bettencourt, après celle de Christine Boutin, ou l'arrivée de [Christine Albanel chez Orange](#) la mesure a de l'écho. [Selon le communiqué de l'Elysée](#) la commission sera composée de trois membres : Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat, qui en assurera la présidence, Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes et Jean-Claude Magendie, ancien premier président de la Cour d'appel de Paris. « La commission devra rendre ses conclusions avant le 31 décembre 2010 ». On suivra avec intérêt les préconisations de cette commission.

Au Canada, le sujet est également sur le devant de la scène, comme le rappelle le site [lobbyiste.org](#) « Le gouvernement canadien, mené par le Premier ministre conservateur Stephen Harper, a décidé de modifier la loi sur le lobbying. A partir du 20 septembre en effet, la règle selon laquelle un ministre doit attendre cinq ans avant de pouvoir exercer une activité de lobbying sera étendue aux députés, sénateurs et aux leaders de l'opposition ».

L'enjeu est majeur pour les démocraties. Par définition attachées au respect de l'égalité entre individus, elles sont sous la menace des tentatives corruptrices des intérêts particuliers là où l'intérêt général devrait être la règle. Cette tentation est dangereuse pour deux raisons. La première parce qu'elle dévie l'Etat de son objectif premier, organiser et préparer une nation face aux défis de son temps en adéquation avec ses valeurs. La seconde parce qu'elle gangrène les esprits et laisse la place à un climat de suspicion généralisée, où l'absence de nuances porte le discrédit sur l'ensemble des politiques publiques à un moment où celles-ci doivent trouver une nouvelle efficacité.